



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/9  
6 mars 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Deuxième session ordinaire de 1996  
9-12 avril 1996  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

de la deuxième session ordinaire de 1996 du  
Conseil d'administration, qui se tiendra au  
Siège de l'Organisation des Nations Unies  
du 9 au 12 avril 1996

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux.
3. Propositions de coopération et examen des programmes :
  - a) Afrique :
    - i) Afrique de l'Est et Afrique australe;
  - b) Amériques et Caraïbes;
  - c) Asie :
    - i) Asie de l'Est et Pacifique;
    - ii) Asie du Sud;
  - d) Europe centrale et Europe orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (y compris un rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans la région);
  - e) Moyen-Orient et Afrique du Nord.
4. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays.
5. Questions budgétaires :
  - a) Budget intégré (siège et bureaux régionaux) pour 1996-1997;
  - b) Harmonisation de la présentation des budgets.
6. Rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion.
7. Rapport annuel au Conseil économique et social (deuxième partie du rapport de la Directrice générale).
8. Suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement.
9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996.
10. Questions diverses.
11. Déclarations de clôture de la Directrice générale et du Président.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux

[POUR SUITE À DONNER]

L'ordre du jour a été structuré conformément aux décisions du Conseil d'administration, en particulier selon le programme de travail de 1996 adopté à la troisième session ordinaire de 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/38). Il a été communiqué aux membres du Conseil (CF/EB/1996/007 et CF/EB/1996/011).

Le calendrier et l'organisation des travaux figurent en annexe.

Des décisions seront adoptées lors de la conclusion des débats sur les points respectifs de l'ordre du jour. Mais si besoin est, les membres du Conseil disposeront du temps nécessaire pour tenir des consultations officieuses sur tous les projets de décision en suspens.

Si l'examen d'une question dure moins longtemps que prévu, le Conseil abordera le point suivant de l'ordre du jour, le calendrier étant modifié en conséquence.

3. Propositions de coopération et examen des programmes

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1996/P/L.44, E/ICEF/1996/P/L.60]

Dans le cadre du nouveau mode d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays qu'il a établi à sa première session ordinaire de 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/8), le Conseil d'administration a examiné à sa première session ordinaire de 1996 une quarantaine de notes de pays concernant des programmes de coopération à exécuter en 1997; les recommandations définitives lui seront soumises à sa troisième session ordinaire, en septembre 1996.

Le secrétariat a dû tenir compte à ce sujet des programmes de pays élaborés en 1995 en vertu d'une autorisation préalable et devant être soumis à l'approbation du Conseil et mis en oeuvre en 1996 : étant donné qu'on suivait encore l'ancienne méthode lorsqu'on a commencé à élaborer ces programmes et qu'ils étaient presque complètement établis, il a été décidé que les recommandations correspondantes seraient soumises à l'approbation du Conseil à la présente session.

À la session en cours, le Conseil examinera 16 programmes de pays et un programme régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui seront présentés par les directeurs des bureaux de région concernés.

/...

Un résumé des recommandations de 1996 concernant les programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources et au moyen de fonds supplémentaires (le "document récapitulatif") figure sous les cotes E/ICEF/1996/P/L.43 et Add.1.

a) Afrique

i) Afrique de l'Est et Afrique australe

[E/ICEF/1996/P/L.44, E/ICEF/1996/P/L.45]

Deux recommandations, concernant respectivement la Zambie et le bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, seront soumises au Conseil.

b) Amériques et Caraïbes

[E/ICEF/1996/P/L.46, E/ICEF/1996/P/L.50]

Cinq recommandations, concernant respectivement le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou et le Venezuela seront soumises au Conseil.

c) Asie

i) Asie de l'Est et Pacifique

[E/ICEF/1996/P/L.51]

Une recommandation, concernant le Cambodge, sera soumise au Conseil.

ii) Asie du Sud

[E/ICEF/1996/P/L.52, E/ICEF/1996/P/L.53]

Deux recommandations, concernant respectivement l'Inde et le Pakistan, seront soumises au Conseil.

d) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

[E/ICEF/1996/P/L.54, E/ICEF/1996/P/L.59]

Cinq recommandations, concernant respectivement l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine (et bureau de zone), la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie et la République fédérative de Yougoslavie seront soumises au Conseil.

Le Conseil disposera également pour information d'un rapport sur la stratégie de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les États baltes (E/ICEF/1996/P/L.61).

e) Moyen-Orient et Afrique du Nord

[E/ICEF/1996/P/L.60]

Une recommandation, concernant le Liban, sera soumise au Conseil.

4. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays

[POUR INFORMATION : E/ICEF/1996/P/L.42]

Le rapport sur cette question a été établi en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration sur le processus d'examen et d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays, et compte tenu de la décision 1995/38 sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions de 1996. Dans sa décision 1995/8, le Conseil prie le secrétariat de lui présenter un résumé des conclusions des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation, en faisant notamment ressortir les résultats obtenus, les enseignements tirés et les éventuelles modifications à apporter à la note de pays. (Le rapport sur les examens à mi-parcours qui doit être présenté en 1997 comprendra également un résumé des principales évaluations effectuées au niveau des pays.) Le Conseil voudra peut-être donner les directives nécessaires au secrétariat.

5. Questions budgétaires

a) Budget intégré (siège et bureaux régionaux) pour 1996-1997

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1996/AB/L.5]

Comme le Conseil d'administration en avait été avisé à sa troisième session ordinaire de 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décisions 1995/30 et 1995/32), le secrétariat lui soumet à la présente session, au titre de l'exercice biennal 1996-1997, un budget intégré pour le siège et les bureaux régionaux qui regroupe dans un document unifié tout ce qui concerne les budgets d'administration et d'appui aux programmes et les fonds d'action générale.

Le Conseil aura sur son bureau le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ce budget intégré (E/ICEF/1996/AB/L.7).

b) Harmonisation de la présentation des budgets

Comme le Conseil d'administration l'en a prié dans sa décision 1995/37 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) sur l'harmonisation de la présentation des budgets, adopté à la troisième session ordinaire de 1995, le secrétariat présentera un rapport d'activité oral sur ce sujet.

6. Rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion

[POUR INFORMATION : E/ICEF/1996/AB/L.6]

Ce rapport constitue l'une des mises à jour périodiques que le Conseil d'administration, dans sa décision 1995/25 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), a prié le secrétariat de lui présenter au sujet de la réforme de la gestion.

7. Rapport annuel au Conseil économique et social (deuxième partie du rapport de la Directrice générale)

8. Suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

[POUR SUITE À DONNER : E/ICEF/1996/10 (Part II)]

À sa troisième session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration avait décidé d'inscrire séparément ces deux questions à l'ordre du jour de la présente session (décision 1995/38). Toutefois, compte tenu des résolutions du Conseil économique et social 1994/33 (du 28 juillet 1994) et 1995/50, 1995/51 et 1995/56 (toutes en date du 28 juillet 1995), ainsi que de la décision 1995/5 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), le bureau du Conseil a décidé que ces deux questions seraient regroupées dans un rapport unique et ne constitueraient qu'un seul point de l'ordre du jour.

Conformément à la résolution 1994/33 du Conseil économique et social, une partie du rapport annuel est consacrée aux activités réalisées et aux mesures prises dans le cadre du thème retenu pour la réunion de haut niveau du débat sur les activités opérationnelles, qui en 1996 sera centrée (résolution 1995/50) sur le renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de développement et les institutions de Bretton Woods dans le domaine du développement économique et social, à tous les niveaux, y compris sur le terrain.

Le rapport annuel présenté au Conseil économique et social indique également les mesures prises a) pour affiner et appliquer efficacement les systèmes de contrôle et d'évaluation, renforcer les capacités nationales, faire davantage participer les pays aux évaluations, resserrer la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies dans l'évaluation et améliorer le rapport coût-efficacité des services administratifs (résolution 1995/51 du Conseil économique et social); et b) pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les Nations Unies (résolution 1995/56 du Conseil économique et social).

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de ce rapport et le transmettre, avec ses observations, au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996.

9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

[POUR SUITE À DONNER : E/ICEF/1996/11]

Le Bureau a examiné les candidatures soumises et la Directrice générale a fait une recommandation concernant l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF en 1996.

10. Questions diverses

Les membres du Conseil d'administration se souviendront qu'à la première session ordinaire de 1996, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté officieusement un projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels. La Directrice générale a ensuite fait distribuer aux membres du Conseil ce projet de rapport dans toutes les langues officielles. La question sera examinée à la présente session au titre de ce point de l'ordre du jour (voir E/ICEF/1996/CRP.10).

Comme il l'a demandé dans sa résolution 1995/27 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à sa troisième session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration aura à sa disposition, pour information, un rapport sur les activités d'audit concernant le bureau du Kenya (E/ICEF/1996/AB/L.4).

Étant donné que les Philippines qui représentaient le Groupe asiatique au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires ne sont plus membre du Conseil d'administration, celui-ci élira un membre et un membre suppléant parmi ceux de ses membres qui appartiennent au Groupe asiatique afin qu'ils siègent au Comité mixte pendant le reste de l'exercice biennal 1995-1996, conformément à sa décision 1994/R.2/5 (E/ICEF/1994/13/Rev.1).

Le Conseil pourra également examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

11. Déclarations de clôture de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

La Directrice générale et le Président feront des observations finales, avant la clôture de la session.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX POUR LA DEUXIÈME SESSION  
ORDINAIRE DE 1996 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 9-12 AVRIL 1996\*

MARDI, 9 AVRIL	Matin/ après-midi	<u>Point 1</u>	Ouverture de la session : déclarations du Président et de la Directrice générale
		<u>Point 2</u>	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux
		<u>Point 3</u>	Propositions de coopération et examen des programmes : a) Afrique : i) Afrique de l'Est et Afrique australe b) Amériques et Caraïbes c) Asie : i) Asie de l'Est et Pacifique; ii) Asie du Sud
MERCREDI, 10 AVRIL	Matin/ après-midi	<u>Point 3</u> (suite)	Propositions de coopération et examen des programmes (suite) :  d) Europe centrale et Europe orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (y compris un rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans la région) e) Moyen-Orient et Afrique du Nord
		<u>Point 4</u>	Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays
		<u>Point 5</u>	Questions budgétaires : a) Budget intégré (siège et bureaux régionaux) pour 1996-1997 b) Harmonisation de la présentation des budgets
JEUDI, 11 AVRIL	Matin/ après-midi	<u>Point 5</u> (suite)	Questions budgétaires (suite)
VENDREDI, 12 AVRIL	Matin/ après-midi	<u>Point 6</u>	Rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
		<u>Point 7</u>	Rapport annuel au Conseil économique et social (deuxième partie du rapport de la Directrice générale)
		<u>Point 8</u>	Suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement
		<u>Point 9</u>	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996
		<u>Point 10</u>	Questions diverses
		<u>Point 11</u>	Déclarations de clôture de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

-----

---

\* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus rapidement que prévu, le Conseil abordera le point suivant, le reste du calendrier étant modifié en conséquence.